

Pôle communication
Tél. : 24 65 42

Lundi 21 août 2017

COMMUNIQUÉ

Le gouvernement démissionnaire de plein droit

Dans un courrier adressé le 19 août au haut-commissaire ainsi qu'aux présidents du Congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Hélène Iékawé, Philippe Dunoyer, membres du gouvernement, et Philippe Gomès, dernier suivant de liste, ont présenté leur démission simultanée de leur mandat de membre du gouvernement et de la liste Calédonie Ensemble déposée sur le bureau du Congrès à l'occasion de l'élection du 14^e gouvernement, le 31 décembre 2014.

Cette démission collective, qui a pris effet dès le 19 août, intervient en application des dispositions du III de l'article 121 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Elle vise à faire en sorte que Philippe Dunoyer et Philippe Gomès, élus députés de la Nouvelle-Calédonie en juin dernier, ne se trouvent pas en situation d'incompatibilité et de cumul de mandats.

Cette démission a pour conséquence de rendre le gouvernement démissionnaire de plein droit. Ce dernier traite à présent les affaires courantes à 10 membres, en l'absence de Philippe Dunoyer, et ce jusqu'à l'élection du nouveau président du gouvernement. Il faut entendre par affaires courantes les actes nécessaires à la continuité du service public et au fonctionnement de l'institution.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- la séance publique au Congrès pour définir le nombre de membres du 15^e gouvernement est prévue jeudi 24 août ;
- les listes pour l'élection du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, doivent être déposées avant le 25 août à minuit ;
- l'élection du gouvernement aura lieu le 31 août, celle du président et du vice-président dans la foulée.

À défaut d'accord, l'élection du président est reportée à une date ultérieure laissée à l'appréciation du haut-commissaire en charge de convoquer le nouveau gouvernement à cet effet.